

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAÔNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.
Madame : FLIELLER Catherine, Adjointe.

Mesdames et Messieurs : BOULIAN Marie-Madeleine- CASSAGNE Philippe- LAURENT Anne-Françoise- LEBRUN Stéphanie- SCHMIDT Hervé.

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jacques DURUPT, a donné pouvoir à Monsieur Philippe CASSAGNE, excusé.
Madame Francine NICKLAUS, excusée.
Madame Christine CAPUT, excusée.
Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusée.
Monsieur Pol BARAT.
Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, excusé.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hervé SCHMIDT.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 09 avril 2019.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 08 avril 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le lundi 15 avril 2019 à 18h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 07 mars 2019, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

1. S.M.I.C : participation syndicale budgétaire 2019.
2. S.D.A.N.C : participation syndicale budgétaire 2019.
3. S.D.A.N.C : adhésion de collectivités.
4. Fondation du Patrimoine : adhésion 2019.
5. ACTI'SOV : adhésion 2019.
6. Aux Sources de Saône et Meuse : adhésion 2019.
7. Finances communales : demande de subvention pour 1 voyage scolaire.
8. Comptes de Gestion 2018 : Budget Général- Budgets annexes.
9. Comptes Administratifs 2018 : Budget Général- Budgets annexes.
10. Affectation du résultat 2018 : Budget Général et budgets annexes.
11. Fiscalité 2019.
12. Budgets Primitifs 2019 : Budget Général- Budgets annexes.

Informations Communauté de Communes Les Vosges côté Sud-Ouest.

Informations diverses.

Questions diverses.

2019-04-15-1-S.M.I.C : participation syndicale budgétaire 2019.

Le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges est fixé à 490,00 € pour l'année 2019 pour la commune de Monthureux-sur-Saône (500,00€ en 2018).

Le chiffre de la population INSEE au 1^{er} janvier 2019 est de 880 habitants.

C'est une cotisation forfaitaire par tranche de 10 habitants avec une cotisation de base de 60 € pour les 20 premiers habitants + 5€ par tranche de 10 habitants supplémentaires (soit 60€ + 86 tranches de 10 habitants X 5€ = 430€ soit un total de 490,00€).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à **490,00 € pour l'année 2019**.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article **65548** du budget communal **pour l'exercice 2019**.

2019-04-15-2-S.D.A.N.C : participation syndicale budgétaire 2019.

Le montant de la participation communale au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif est fixé à 70,00 € pour l'année 2019 pour la commune de Monthureux-sur-Saône (Tranche de population de 601 à 1 000 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif fixée à **70.00 € pour l'année 2019** (population de 601 à 1 000 habitants).
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 658 du budget annexe eau-assainissement **pour l'exercice 2019**.

2019-04-15-3-S.D.A.N.C : adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion de deux collectivités.

Il s'agit de :

- **La commune de Mortagne.**
- **La commune de Mandres sur Vair.**

A l'unanimité, les membres du comité syndical ont accepté l'adhésion de ces collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion des collectivités précitées.

2019-04-15-4- Fondation du Patrimoine : adhésion 2019.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Fondation du Patrimoine propose à la commune de renouveler son soutien au moyen d'une adhésion annuelle d'un montant de 75€ (moins de 1 000 habitants).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine **pour l'année 2019 pour un montant de 75€.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

2019-04-15-5-ACTI'SOV : adhésion 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Président de l'Association ACTI'SOV a transmis le montant de la cotisation 2019 qui s'élève à :

🇫🇷 **880 habitants (population INSEE au 01.01.2019) * 0,50€/habitant = 440,00 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Commune à l'Atelier Chantier d'Insertion du Sud-Ouest Vosgien (ACTI'SOV) dont la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration s'élève à 0.50 € par habitant soit un montant total de 880 habitants x 0.50 € = **440,00 € pour l'année 2019.**
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le bulletin d'adhésion ainsi que le mandat correspondant.

2019-04-15-6- Aux Sources de Saône et Meuse : adhésion 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, après leur décision de renoncer à la création d'un Parc Naturel Régional, les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté ont proposé, le 06 juin 2018 à Fayl Billot, de soutenir le territoire concerné à travers des projets transversaux pilotés par l'association "Aux sources de Saône et Meuse".

Celle-ci s'est donc attachée, au cours des mois qui ont suivi, à définir les orientations prioritaires retenues pour 2019 et les a détaillées dans un questionnaire envoyé récemment à tous les Maires, en attendant la finalisation d'un contrat triennal les regroupant.

L'action de l'Association se poursuivant dans ce nouveau cadre, cette association sollicite le renouvellement d'adhésion dont le montant fixé par l'Assemblée Générale se monte à 30 €. La participation de la commune permettra à l'association de montrer aux partenaires financiers régionaux toute sa détermination pour l'avenir du patrimoine bâti et paysager du territoire. L'année 2018 a également marqué un tournant dans la vie de l'Association par la passation de la Présidence à Monsieur Alain ROUSSEL. En effet, après dix ans d'investissement dans ce projet, Mr Fabrice CAHEZ a souhaité prendre du recul et demeure activement impliqué par sa place au Conseil d'Administration de l'association.

Monsieur le Maire propose de continuer à soutenir la démarche engagée par l'Association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'adhérer à l'Association « Aux Sources de Saône et Meuse » pour l'année 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2019 d'un montant de 30 €.

2019-04-15-7- Finances communales : demande de subvention pour 1 voyage scolaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, 1^{er} Adjoint en charge de la vie associative,

qui informe le Conseil Municipal qu'un voyage scolaire dans le DOUBS les 25 et 26 Mars 2019 a été organisé pour les élèves de CE2/CM2 conjointement par les Groupe Scolaire Primaire de Monthureux et le RPI Bleurville -Nonville.

Une demande de participation financière avait été déposée, le 7 mars. La Commission « Vie Associative » n'ayant pas eu le temps nécessaire pour se réunir et statuer, avant le Conseil Municipal de Mars, cette décision a été reportée au mois d'Avril.

La Commission propose d'octroyer 10.00€ par enfant, 16 enfants de Monthureux sont concernés dont 1 scolarisé au RPI de Bleurville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable concernant cette demande de subvention.
- **FIXE** à 10 € le montant par enfant ayant participé à ce voyage soit 16 enfants pour un montant total de 160€ (150€ versés à la coopérative scolaire de l'école de Monthureux-sur-Saône et 10€ versés à la coopérative scolaire du RPI de Bleurville/Nonville).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier. Les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2019.

Comptes de Gestion 2018 : Budget Général- Budgets annexes.

2019-04-15-8-Compte de Gestion du budget annexe eau-assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2017-10-12-6 du 12 octobre 2017, l'Assemblée avait décidé la fusion des budgets annexes eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le budget assainissement est en cours de dissolution auprès de la D.G.F.I.P.

Il avait été procédé à une affectation cumulée du résultat 2017 de ces deux budgets annexes : les résultats des sections de fonctionnement et investissement de ces budgets, avaient été repris dans le budget primitif 2018 intitulé : BUDGET EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT par délibération n° 2018-04-05-14 du 05 avril 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget annexe EAU-ASSAINISSEMENT** dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-04-15-9-Compte de Gestion du budget annexe Site d'Aspersion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget annexe SITE D'ASPERSION** dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-04-15-10-Compte de Gestion du budget annexe Forêt.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget annexe FORET** dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-04-15-11-Compte de Gestion du budget Général.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion du **budget Général** dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Comptes Administratifs 2018 : Budget Général- Budgets annexes.

Il est présenté aux élus un tableau récapitulatif des différents résultats 2018 de chaque budget.

Le cumul des résultats des deux sections confondues, s'élève à 499 395,49€ après déduction des "restes à réaliser" de l'année 2018, reportés sur l'année 2019.

(pour mémoire, résultat cumulé de l'année 2017 : 528 974,77€).

2019-04-15-12- Compte Administratif 2018 du budget annexe eau-assainissement.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 **du budget annexe eau-assainissement** dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives de l'exercice 2018,

A l'unanimité (Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, Madame Catherine FLIELLER est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe eau-assainissement**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		49 427,58		121 043,55
Affectation du résultat				
Opérations exercice 2018				
Mandats	84 363,10		91 313,04	92 485,08
Titres (hors 1068)		84 509,30		
Résultat à la clôture de l'exercice		49 573,78		122 215,59
Reste à réaliser			23 000,00	
Résultat cumulé		49 573,78	99 215,59	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019-04-15-13- Compte Administratif 2018 du budget annexe site d'aspersion.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 **du budget annexe site d'aspersion** dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives de l'exercice 2018,

A l'unanimité (Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, Madame Catherine FLIELLER est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe site d'aspersion**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		10 577,85	/	/
Affectation du résultat				
<i>Opérations exercice 2018</i>				
Mandats	17 545,78		4 871,00	
Titres (hors 1068)		23 484,01		
Résultat à la clôture de l'exercice		16 516,08	4 871,00	
Reste à réaliser			/	/
Résultat cumulé			4 871,00	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019-04-15-14- Compte Administratif 2018 du budget annexe forêt.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du **budget annexe forêt** dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives de l'exercice 2018,

A l'unanimité (Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, Madame Catherine FLIELLER est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget annexe forêt**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		229 931,62	1 323,03	
Affectation du résultat				21 353,03
<i>Opérations exercice 2018</i>				
Mandats	362 818,62		59 765,24	
Titres (hors 1068)		234 299,88		/
Résultat à la clôture de l'exercice		101 412,88	39 735,24	
Reste à réaliser			11 500,00	46 800,00
Résultat cumulé		101 412,88	4 435,24	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2019-04-15-15- Compte Administratif 2018 du budget général.

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du **budget général** dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives de l'exercice 2018,

A l'unanimité (Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, Madame Catherine FLIELLER est élue Président de séance) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du **budget général**, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		176 099,17		8 513,44
Affectation du résultat				88 010,56
<i>Opérations exercice 2018</i>				
Mandats	657 837,30		183 078,22	
Titres (hors 1068)		933 118,93		68 090,16
Résultat à la clôture de l'exercice		451 380,80	18 464,06	
Reste à réaliser			211 145,34	20 212,00
Résultat cumulé		451 380,80	209 397,40	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2018 : Budget Général et budgets annexes.

2019-04-15-16-Affectation du résultat 2018 du budget annexe eau-assainissement.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **49 573,78€**

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2018	146,20€
Résultats antérieurs (2017)	49 427,58€
Résultat à affecter	49 573,78€
	Section d'Investissement
Résultat de 2018	1 172,04€
Résultats antérieurs (2017)	121 043,55€

R001 (excédent de financement)	122 215,59€
	Restes à réaliser
Dépenses	23 000,00€
Recettes	0,00 €

Excédent de financement en Investissement	99 215,59€
--	-------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	99 215,59€
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	49 573,78€

2019-04-15-17-Affectation du résultat 2018 du budget annexe site d'aspersion.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **16 516,08€**

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2018	5 938,23€
Résultats antérieurs (2017)	10 577,85€
Résultat à affecter	16 516,08€
	Section d'Investissement
Résultat de 2018	- 4 871,00€
Résultats antérieurs (2017)	0,00€
D001 (Besoin de financement)	- 4 871,00€
	Restes à réaliser
Dépenses	0,00€
Recettes	0,00 €

Besoin de financement en Investissement	- 4 871,00€
--	--------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	4 871,00€
D001 (Besoin de financement en investissement)	- 4 871,00€
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	11 645,08€

2019-04-15-18-Affectation du résultat 2018 du budget annexe forêt.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **101 412,88€**

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2018	- 128 518,74€
Résultats antérieurs (2017)	229 931,62€
Résultat à affecter	101 412,88€
	Section d'Investissement
Résultat de 2018	- 38 412,21€
Résultats antérieurs (2017)	- 1 323,03€
D001 (Besoin de financement)	- 39 735,24€
	Restes à réaliser
Dépenses	11 500,00€
Recettes	46 800,00 €

Besoin de financement en Investissement	- 4 435,24€
--	-------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	4 435,24€
D001 (Besoin de financement en investissement)	- 39 735,24€
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	96 977,64€

2019-04-15-19-Affectation du résultat 2018 du budget général.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **451 380,80€**

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2018	275 281,63€
Résultats antérieurs (2017)	176 099,17€
Résultat à affecter	451 380,80€
	Section d'Investissement
Résultat de 2018	- 26 977,50€
Résultats antérieurs (2017)	8 513,44€
D001 (Besoin de financement)	- 18 464,06€
	Restes à réaliser
Dépenses	211 145,34€
Recettes	20 212,00€

Besoin de financement en Investissement	- 209 397,40€
--	----------------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	209 397,40€
D001 (Besoin de financement en investissement)	- 18 464,06€
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	241 983,40€

2019-04-15-20-Fiscalité 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes votent les taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, lorsqu'elles sont membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, **ne votent plus celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).**

L'état de notification n° 1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des trois taxes directes locales pour 2019 est prérempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2019 des trois taxes directes locales.

Monsieur Hervé SCHMIDT demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas possible de diminuer les taxes locales de 1% étant donné que la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest a décidé l'augmentation de ses taux d'imposition lors du dernier Conseil Communautaire ?
Le budget est sain, la trésorerie est bonne, il n'y a pas un besoin de financement spécifique, ce ne serait pas "choquant" de diminuer les taxes locales de 1%.

Monsieur le Maire confirme que le budget est sain et qu'une baisse de 1% enverrait un message symbolique à la population mais il rappelle qu'il avait été décidé de ne pas changer les taux de la fiscalité lors de la réunion de la commission finances du 21/03/2019 et que le budget primitif 2019 a été établi dans ce sens.

Monsieur Hervé SCHMIDT confirme qu'il en avait été décidé ainsi et souhaite que cette proposition soit étudiée pour l'année 2020.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 240 944€ (3 taxes locales) et 132 336€ (attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest) + 46 497€ précédemment imputés à l'article "Dotations Forfaitaires" ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :
 - Taxe d'habitation = 16,06%
 - Foncier bâti = 13,47 %
 - Foncier non bâti = 17,99 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Budget Primitif 2019 : Budget Général et Budgets annexes.

2019-04-15-21- Budget Primitif 2019 : budget annexe eau-assainissement.

La commission finances propose de ne pas augmenter la surtaxe d'eau potable ainsi que la redevance d'assainissement collectif.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe Eau potable-Assainissement** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21/03/2019, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif du budget annexe **Eau potable-Assainissement**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **Eau potable-Assainissement** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	130 664,00€	130 664,00€
Section d'investissement	360 463,00€	360 463,00€
TOTAL	491 127,00€	491 127,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

2019-04-15-22- Budget Primitif 2019 : budget annexe site d'aspersion.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe site d'aspersion** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21/03/2019, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif du budget annexe site d'aspersion,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **site d'aspersion** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 146,00€	35 146,00€
Section d'investissement	4 871,00€	4 871,00€
TOTAL	40 017,00€	40 017,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

2019-04-15-23- Budget Primitif 2019 : budget annexe forêt.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget annexe forêt** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21/03/2019, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif du budget annexe **forêt**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe **forêt** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	370 484,00€	370 484,00€
Section d'investissement	94 235,24€	94 235,24€
TOTAL	464 719,24€	464 719,24€

Résultat du vote :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

2019-04-15-24- Budget Primitif 2019 : budget général.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du **budget général** arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21/03/2019, comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif du budget **général**,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget **général** arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 096 611,00€	1 096 611,00€
Section d'investissement	716 713,00€	716 713,00€
TOTAL	1 813 324,00€	1 813 324,00€

Résultat du vote :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Informations diverses.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de tenir les permanences du bureau de vote pour les élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Questions diverses.

Pas de questions.

Questions du public :

Pas de questions.

Les conseillers ni le public n'ont plus ni remarques ni questions.

La séance est levée à 20h30.